

Francia – Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Bd. 40

2013

DOI: 10.11588/fr.2013.0.40953

Copyright

Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Max Weber Stiftung - Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland, zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

FRANCK COLLARD

UNE VOIE GERMANIQUE DE LA »VÉNÉNOLOGIE« À LA FIN DU MOYEN ÂGE?

Recherches sur quelques écrits latins spécialisés en provenance de l'Empire

Au tournant du XV^e et du XVI^e siècle ont paru dans l'Empire des ouvrages en langue vulgaire consacrés à la nocivité de certaines activités professionnelles. Les auteurs se proposaient de décrire des maladies contractées au contact de substances toxiques manipulées par les orfèvres ou les mineurs, dans des secteurs alors en plein essor¹. Viennent-ils seulement en conséquence de cette situation économique nouvelle et du développement d'un souci de »santé publique«, qui prit son essor d'abord en Italie², ou bien prolongent-ils une tradition proprement germanique d'intérêt pour la *scientia venenorum*?

Cette branche du savoir naturel et médical s'est développée surtout dans l'Occident méditerranéen. À partir de la fin du XIII^e siècle, s'y multiplient des écrits spécifiques sur les poisons et leurs auteurs sont, dans une proportion écrasante, des médecins italiens issus des universités et répondant à une double demande intellectuelle et sociale. La volonté de comprendre la nature, particulièrement marquée chez les pontifes³, s'accompagne d'une hantise croissante devant des menaces d'empoisonnement semblant plus fortes en Italie qu'ailleurs et valant aux mœurs politiques péninsulaires, bien avant la Renaissance, une sinistre réputation⁴.

Les savants des contrées de l'Empire, souvent très liés à l'Italie par leur formation médicale suivie à Bologne ou Padoue, mais aussi héritiers de la philosophie naturelle d'Albert le Grand, ont-ils ignoré la *materia venenorum* à la fin du Moyen Âge? A-t-il existé une tradition germanique relativement riche d'écriture »vénérologique«, néologisme préférable à »toxicologique« car reflétant mieux les champs couverts par cette littérature? La question vaut la peine d'être posée d'une façon globale jusqu'ici négligée⁵, en examinant une demi-douzaine de textes produits et copiés au XIV^e et au XV^e siècle dans l'Empire, soit bien davantage que dans les royaumes français, anglais

1 Emil ROSNER, Ulrich Ellenbog und die Anfänge der Gewerbehygiene, dans: Sudhoffs Archiv 38 (1954), p. 104–110; Robert HALLEUX, L'industrie minière et la médecine dans la première moitié du XVI^e siècle, dans: Jacqueline VONS (dir.), Pratique et pensée médicales à la Renaissance. 51^e congrès international d'études humanistes de Tours, 2007, Paris 2009, p. 65–75.

2 Voir Marylin NICLOUD, Formes et enjeux d'une médicalisation médiévale: réflexions sur les cités italiennes (XIII^e–XV^e siècles), dans: Genèse 82 (2011), p. 7–30.

3 Voir les travaux d'Agostino PARAVICINI BAGLIANI, notamment ID., Medicina e scienze della natura alla corte dei papi nel duecento, Spolète 1991.

4 Voir Franck COLLARD, Le crime de poison au Moyen Âge, Paris 2003; et ID., Pouvoir et poison. Histoire d'un crime politique de l'Antiquité à nos jours, Paris 2007.

5 On ne dispose que d'études monographiques qui ne portent que sur deux textes, ceux de Berthold Blumentrost et de Johann Hake.

ou ibériques du temps. L'objet de cette mise au point, qui s'inscrit dans une enquête globale sur les écrits sur les poisons composés de la fin du Moyen Âge à la Renaissance⁶, est donc de présenter cette production pour aller à la recherche de son identité propre.

I.

Deux premiers textes copiés d'une même main se trouvent dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale d'Autriche, coté Cod. 5207, f. 179–182v et 182v–186. Il s'agit d'un manuscrit du XV^e siècle sans appartenance précisément connue⁷, et constituant un recueil factice de neuf textes à caractère médical, scientifique et philosophique⁸. Le second texte est datable grossièrement de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle, pour autant qu'on lui affecte un auteur, ce qui, on le verra plus loin, n'est pas sans poser problème. Le premier, anonyme, ne fournit pas d'indices chronologiques et le fait qu'il accompagne l'autre texte dans ce manuscrit viennois ne saurait conduire à une datation, une provenance géographique et un auteur analogues, malgré ce que l'on peut lire dans la littérature spécialisée⁹. Il porte un *incipit* courant, peu favorable à son identification (*In nomine Dei misericordis cuius nutu sermo*)¹⁰, les vagues allusions à un destinataire manifestement ecclésiastique et de rang élevé¹¹ ne permettent pas d'aller plus loin que de faire de son auteur le membre d'une cour dont la localisation germanique pourrait se déduire de la mention d'un remède usité dans l'espace de l'Empire, la pendaison par les pieds¹². L'*explicit* paraît interrompre plutôt qu'achever le propos¹³. On n'en connaît pas d'autre exemplaire.

- 6 Enquête présentée par Franck COLLARD, Écrire sur le poison entre Moyen Âge et Renaissance. Introduction à une enquête en cours, dans: Mithridate. Bulletin d'histoire des poisons 4 (décembre 2010), p. 22–29; voir aussi ID., Poison et empoisonnement dans quelques œuvres médicales latines antérieures à l'essor de *tractatus de venenis*, dans: Agostino PARAVICINI BAGLIANI (dir.), *Terapie e guarigioni*, Florence 2010, p. 363–393.
- 7 Le catalogue des manuscrits autres que grecs de l'ÖNB, t. 4, Vienne 1870, signale seulement que le manuscrit appartient à l'université de Vienne fondée en 1365.
- 8 Contenu décrit par le catalogue: *Tractatus de re medica* (f. 1–112); *Tractatus de coloribus* (112v–116); *Questiones variae ex historia naturali* (116v–134v); 135–144v restés blancs; *Tractatus de re medica* (f. 145–168v); *Tractatus de medicina practica* (f. 169–178v), tous ces textes sans auteurs donnés; Gregorius Vredenotus sive Verdenotus, *Tractatus de venenis et remediis contra eadem* (f. 179–186); *Tractatus de peste, morbis epidemicis et remediis salutaribus* (f. 186–204); Guillaume l'Anglais, *Tractatus de dispositione urine non vise et multa alia secundum astrologiam* (f. 204–220); *Problemata varia geometrica, physica, medica* (f. 220–259v).
- 9 Pearl KIBRE, Lynn THORNDIKE, A Catalogue of Incipits of Medieval Scientific Writings, Londres 1963, renvoient au codex 5207 de l'ÖNB à partir de l'*incipit* du second texte, mais estiment que ce qui figure aux f. 179–186 forme un tout.
- 10 La catalogue de Thorndike et Kibre indique cet *incipit* pour la préface à un traité de Mésué, *De consolatione medicinarum*, ou l'Antidotaire ou le *De simplicibus medicinis*; la formule semble assez courante, on la trouve quasi à l'identique pour un traité de peste écrit par un certain Martin de Berris.
- 11 Anonyme, *De venenis*, Vienne, ÖNB, Cod. 5207, f. 179: l'auteur s'adresse à *reverende paternitati*; f. 180: *homo magne dignitatis sicut vos estis*.
- 12 Ibid., f. 181v: *cum capite inclinato et pedibus elevatis*. Sur ce remède, voir *infra*, p. 74.
- 13 Ibid., f. 182v: *Ego autem longitudini parcens ulterius pronuntiare multum id non intendo*. La phrase est suivie d'une abréviation que l'on pourrait développer en *et cetera*; le *id* renvoie moins

Tel n'est pas le cas de l'autre texte que l'on trouve aussi, mais incomplet¹⁴ et avec des variantes, dans un manuscrit daté du XV^e siècle de la Bibliothèque nationale et universitaire de Prague, coté Cod. 243 IF 11, en compagnie de 24 autres textes essentiellement médicaux¹⁵. Le volume appartient au monastère de Trzebon, au sud de Prague. Le titre donné à notre écrit est *Tractatus de venenis et remediis contra eadem* (manuscrit de Vienne) ou *De evitanda ex venenis morte tractatus* (manuscrit de Prague). Peut-être existe-t-il d'autres exemplaires en latin qui restent à découvrir. Une version en italien a aussi été produite à une date imprécise (première moitié du XIV^e siècle?) mais elle est demeurée mal connue à cause de son agrégation à un régime de santé redevable au même auteur, mais indépendant du texte sur les poisons, si l'on en croit la teneur des copies latines de ce *regimen sanitatis* qui ignorent la partie «vénérologique»¹⁶. Le manuscrit de la Bibliothèque nationale centrale de Florence, Cod. Magliabecchiano, Cl. XV, n° 184, daté du XIV^e siècle et autrefois dans la Libreria Stroziana, a été édité en 1865 sous le titre de «Fiori di medicina». Il contient le régime de santé attribué à un certain *Gregorio* et se termine par quatre chapitres qui correspondent sinon exactement du moins très fortement à l'écrit sur les poisons du manuscrit de Vienne, si ce n'est que l'adresse initiale au duc Albert a été enlevée et que la langue est passée du latin à l'italien¹⁷.

à l'ensemble du propos qu'à celui qui vient juste avant, sur des remèdes faits de limaille d'émeraude et de terre sigillée.

- 14 Le texte s'arrête en effet avant que ne soit abordée la question des empoisonnements causés par les animaux.
- 15 Josef TRUHLAR, *Catalogus codicum manu scriptorum latinorum qui in C.R. bibliotheca publica atque universitatis pragensis asservantur*, 2 vol., Prague 1905–1906, vol. 1, p. 96–97; contenu du manuscrit: *formula medica pro dom. Abbate in Trzebon*; puis deux courts traités des urines sans auteur; puis *M. Albici tractatus de rectificatione aeris*; puis des *reportata ex lectionibus M. Albici*; puis un très bref traité des eaux de Pierre d'Espagne; de courts textes sur la purgation, des formules de médecine, une table de remèdes, la confection de sel sacerdotal; un *Tractatus de virtutibus variarum medicinarum*; des *Prenosticationes pestilenciarum* de Galien, Avicenne, Hippocrate, collectées par maître Henri; un court écrit sur les clystères; un *Tractatus de adimentis et praesidiis studiorum medicis* par un maître de l'université de Prague; un *Compendium de pestilencia*; un *Compendium de cognitione urinarum*; des notes diverses; le traité *De prognosticis* de Bernard de Gordon; un *Tractatus de senectute retardanda*; un traité d'Hippocrate pour la connaissance des maladies d'après les astres; un écrit *De iudiciis particularibus ad medicinam pertinentibus*; des notes astronomico-médicales; le traité de maître Grégoire sous le titre (absent du cours du texte) *M. Gregorii medici Alberti Austriae ducis de evitanda ex venenis morte tractatus*, f. 206–207v, commençant par *Excellentissime dux*, finissant par *hec dicta de veneno sufficient*; puis le premier traité du 3^e livre de la *Rosa anglica* de John of Gaddesden; enfin un *Tractatus de phlebotomia*.
- 16 Description des manuscrits du *De custodia sanitatis* par Marilyn NICOU, *Les régimes de santé au Moyen Âge*, 2 vol., Rome 2007, vol. 1, p. 408–409. Elle ne fait pas mention de la version du régime en langue vulgaire. Voir aussi Christoph FERCKEL, *Ein Gesundheitsregiment für Herzog Albrecht von Österreich aus dem 14. Jahrhundert*, dans: *Archiv für Geschichte der Medizin* 11 (1918), p. 3–21.
- 17 Gregorio, *Fiori di medicina*, éd. Francesco ZAMBRINI, Bologne 1865. Voir aussi Adolf MUSSAFIA, *Fiori di medicina di Maestro Gregorio medicophysico del secolo XIV*, dans: *Jahrbuch für romanische und englische Literatur* 6 (1865), p. 393–399. On note quelques disparités comme l'absence, dans le texte italien, de la notion de *tota species*, ou des variantes («nerrezza della lingua» pour *nigredo faciei*), des suppressions (nécessité de poser du sel à proximité de la corne de serpent; de se rincer la bouche avant manger pour mieux pouvoir détecter le poison;

Ce Grégoire, répertorié comme l'auteur du régime de santé, et en tant que tel relativement bien cerné¹⁸, ne fait probablement qu'un avec l'auteur du texte sur les poisons. Son identité complète apparaît dans le prologue du codex viennois: *magister gregorius verdenotus*¹⁹. Le dernier mot rattacherait Grégoire à la ville de Verden, évêché des environs de Brême²⁰. Le terme «maître» en fait un médecin gradué, ce que confirment les éléments présents dans certaines des huit copies du régime de santé, censé avoir été écrit depuis Montpellier²¹ puis, on l'a vu, traduit en italien. C'est cette traduction, intégrée à une œuvre plus ample, qui vient compliquer les choses. En effet, si elle signale bien la qualité de Grégoire, médecin du duc d'Autriche, ce qu'indique aussi l'écrit vénénologique en précisant qu'il s'agit d'Albert, elle le rattache à l'Italie – l'ouvrage est dit avoir été écrit pour un certain Alyrone di Riccardi di Glugia²² – et cela en a conduit certains à identifier le personnage à Gregorio d'Arezzo, né vers 1300, médecin et poète, père d'un certain maître Biagio, médecin du roi de Chypre et actif à Florence en 1366²³. Toutefois, l'origine germanique de l'auteur semble plus probable – un passage de son régime de santé en latin donne des termes allemands pour désigner une espèce de choux²⁴ – et comme l'on estime que le régime de santé n'est pas postérieur à 1325²⁵, le dédicataire de cet ouvrage et, probablement, du *Tractatus de venenis et remediis contra eadem*, ne pourrait être que le duc Albert I^{er}, au pouvoir depuis 1283, devenu roi des Romains en 1298. Comme cette qualité n'est mentionnée ni dans le régime ni dans le *Tractatus de venenis*, il faut les dater d'avant cette année-là. En ce cas, le texte de maître Grégoire serait un des plus anciens écrits du genre puisque le premier authentique traité des poisons est dû au frère mineur espagnol Juan Gil de Zamora qui le rédigea entre 1289 et 1296²⁶. Et sa traduction en langue vulgaire serait l'une des premières connues pour ce type de texte, si l'on estime que l'allusion faite par Gentile da Foligno (mort en 1348) à l'écrit de *Georgius*

non-traduction de la formule *et haec dicta de venenis sufficiant*) et des simplifications (membres nobles non détaillés, non plus que les modalités d'action de la pucelle venimeuse).

- 18 Voir Kurt RUTH (dir.), *Die deutsche Literatur des Mittelalters. Verfasserlexikon*, vol. 3, Berlin, New York 1981, *sub nomine*; Ernst WICKERSHEIMER, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, 2 vol., Paris 1936, vol. 1, p. 211; NICLOUD, *Les régimes* (voir n. 16), p. 408–409.
- 19 Grégoire, *Tractatus de venenis*, Vienne, ÖNB, Cod. 5207, f. 182v.
- 20 Cette donnée provient peut-être d'une erreur de transcription. Le manuscrit de Prague, BNU, Cod. 243 IF 11, donne f. 206: *Gregorius vester devotus* mais il est possible que ce soit parce que le copiste n'a pas compris *verdenotus*.
- 21 FERCKEL, *Ein Gesundheitsregiment* (voir n. 16), p. 5. NICLOUD, *Les régimes* (voir n. 16), p. 409, invite à se méfier de cette précision, peut-être de pure invention et destinée à donner de l'autorité au texte.
- 22 Il est dit, au début de l'ouvrage entier, «père et seigneur» de l'auteur, mais il y a fort à parier que c'est de l'auteur de la traduction qu'il est question. L'éditeur du texte se demande s'il ne faudrait pas voir Glogau derrière le toponyme à consonance italienne.
- 23 Voir Piero MORPURGO, *I veleni nella letteratura e nell'iconografia al tempo di Pietro d'Abano*, dans: *Medicina nei secoli 20/2* (2008), p. 525–543; notice très conjecturale du *Dizionario biografico degli Italiani*, Rome 1960 et suiv., vol. 59, p. 245–247.
- 24 Remarque de MUSSAFIA, *Fiori di medicina* (voir n. 17).
- 25 FERCKEL, *Ein Gesundheitsregiment* (voir n. 16), p. 4. Ce passage ne se retrouve pas dans la version italienne du texte.
- 26 Juan Gil de Zamora, *Contra venena et animalia venenosa*, éd. par Cándida FERRERO HERNÁNDEZ, Barcelone 2008.

(pour *Gregorius*) *almannus medicus ducis austrie* désigne le texte en langue vulgaire et non une copie en latin²⁷. Les mises en italien du *De venenis* de Pietro d'Abano (vers 1310) ne sont conservées quant à elles que dans des manuscrits copiés au XV^e siècle²⁸.

La tentation est grande, malgré l'absence d'allusions explicites, de faire de l'écrit de maître Grégoire un texte de circonstance. Dans le monde germanique comme dans les parties non germaniques de l'Empire, les luttes entre puissants usent de moyens toxiques contre lesquels des auteurs entendent protéger ou défendre les princes qu'ils servent. Un épisode survenu en novembre 1295 a défrayé la chronique. Dans sa citadelle de Judenburg, Albert se jette sur des poires posées en bout de table et se ressent aussitôt d'un mal provoqué par le poison qu'y auraient fait introduire trois nobles (ou l'archevêque de Salzbourg) après avoir soudoyé son secrétaire. Parvenu à réchapper au venin, le duc perd l'œil par lequel il est sorti de son corps pendu par les pieds et gagne le surnom de *monoculus*²⁹. Certes, Albert II aurait lui aussi tâté d'un poison administré par son cuisinier Stiborius en 1330, année de nombreuses morts suspectes à la cour autrichienne, et il serait devenu paralytique consécutivement à cet épisode³⁰. Mais le contexte des années 1290 semble plus propice à la rédaction de l'opuscule de Grégoire. Si ce dernier n'évoque que des empoisonnements à venir ou en perspective³¹, comme si les événements de 1295 n'étaient pas survenus – ce qui peut permettre de donner un *terminus ad quem* à la rédaction du texte –, il répond aux craintes de la maison de Habsbourg préoccupée, comme toutes les grandes familles princières du temps, par les dangers du poison³² et, plus généralement, par le

27 Rome, BAV, Cod. lat. 2418, texte attribué à Gentile da Foligno et comprenant des *questiones* sur le poison, la 2^e question (f. 209) *Utrum cornu serpentis sudet presentato sibi veneno* fait référence à *Georgius almannus medicus ducis austrie*. Il s'agit d'un extrait du commentaire du *Canon* d'Avicenne dont l'édition vénitienne de 1520–1522, t. 4, f. 168, reprend ce nom fautif de *georgius*. Comme aucun nom d'auteur précis n'apparaît dans le texte italien, l'hypothèse de la lecture de celui-ci plutôt que du texte latin par Gentile est fragilisée.

28 Franck COLLARD, Le traité des poisons de Pietro d'Abano et sa diffusion en langue vulgaire. D'une traduction à l'autre (1402–1593), dans: Jean-Patrice BOUDET, Nicolas WEILL-PAROT, Franck COLLARD (dir.), Médecine, astrologie et magie entre Moyen Âge et Renaissance. Autour de Pietro d'Abano. Colloque international de Paris (septembre 2006), Florence 2013, p. 203–229. Exception, le manuscrit de Venise, Correr 1123 (Paul Oskar KRISTELLER, *Iter italicum. A finding list of uncatalogued or incompletely catalogued humanistic manuscripts of the Renaissance in Italian and others libraries*, 6 vol., Leiden 1963–1996, vol. 4, p. 366).

29 Jean de Viktring, *Liber certarum historiarum*, éd. Fedorus SCHNEIDER, Hanovre, Leipzig 1910 (MGH, SS rer. Germ. in usum schol., 36), III, 1, vol. 2, p. 311, 347; Mathias de Neuenburg, *Cronica*, éd. Adolf HOFMEISTER, Berlin 1924 (MGH, SS rer. Germ. in usum schol., nouv. série, 4), p. 46; Jean de Winterthur, *Chronica*, éd. Friedrich BAETHGEN, Berlin 1923 (MGH, SS rer. Germ. in usum schol., nouv. série, 3), p. 46: *Malo oculum unum quam vitam perdere* est censé avoir dit le prince. Alfred HESSEL, *Jahrbücher des Deutschen Reichs unter König Albrecht I. von Habsburg*, Munich 1931, p. 42, signale une maladie oculaire survenue au prince le 11 novembre 1295 et la thérapie par pendaison par les pieds; aucune cause toxique ne lui est affectée.

30 Louis LEWIN, *Die Gifte in der Weltgeschichte*, Heidelberg 1920, p. 240.

31 Grégoire, *Tractatus de venenis* (voir n. 19), f. 183: *scire debetis que cautele et medicamina preservant a periculo future toxicationis*; f. 184: *Si (quod absit!) contingetur vos recipere toxicum*.

32 COLLARD, Le crime de poison (voir n. 4), p. 40–41.

souci de *prolongacio vitae*³³. L'auteur affirme dans l'*explicit* que son lecteur retardera le terme de sa vie s'il s'imprègne du contenu du texte qui lui est offert³⁴.

Les écrits de maître Grégoire et de l'anonyme l'accompagnant dans le manuscrit viennois ne dépassent pas 4,5 feuillets de format in-4°. Le genre »traité«, qui peut se définir comme un écrit portant sur un point particulier, par opposition à une somme, et qui s'est beaucoup développé durant le XIV^e siècle, est celui qu'affecte son titre à l'ouvrage de maître Grégoire dans les copies tardives (XV^e s.) de Vienne et de Prague. Mais l'auteur lui-même n'emploie nulle part le terme, il utilise celui de *libellum* qui convient bien à la taille restreinte de l'écrit mais ne le définit pas intellectuellement. En début d'œuvre, Grégoire se sert aussi du mot *documenta* au sens d'enseignements. L'autre écrit vénénologique du codex viennois est désigné par le mot *sermo* aux connotations universitaires. Il présente aussi un terme répandu dans la littérature juridique ou médical: *consilium*. Il s'agit en effet de donner à une personne déterminée un »conseil«, en l'occurrence pour se protéger du poison. Le sujet se prête bien à ce type de démarche alors en plein essor en Italie et celle-ci génère la plupart du temps des textes brefs, car ponctuels. Gentile da Foligno a composé lui aussi un *consilium* pour la victime d'une morsure de vipère vers 1340³⁵. Il ne s'agit donc pas de traités subdivisés en parties et chapitres mais plutôt d'opuscules contenant en un espace volontairement réduit³⁶ des *consilia* (*consulo vobis domine* écrit Grégoire)³⁷ ou des préceptes à suivre par le destinataire en cas d'empoisonnement criminel, cas de figure manifestement privilégié³⁸, ou accidentel, hypothèse liée d'une part aux lointains voyages du prince auquel l'auteur adresse son texte et d'autre part à sa passion des chiens, parfois atteints de cette forme de poison qu'est la rage³⁹.

II.

Le texte suivant a été publié une première fois partiellement en 1723 par Schannat d'après un manuscrit d'Erfurt aujourd'hui perdu⁴⁰, une seconde fois en 1969 intégralement par Karine Figala qui a reconstitué un texte en réalité incomplet car son *explicit* n'est propre qu'à la copie du Vatican⁴¹, une troisième par Milada Rihova et Martin Steiner en 2004⁴². C'est sous des formes fragmentaires que plusieurs manuscrits ont

33 Agostino PARAVICINI BAGLIANI, *Le corps du pape*, Paris 1997, p. 12–13.

34 Grégoire, *Tractatus de venenis* (voir n. 19), f. 186: *hunc libellum si anime vestre impresseritis, mortis vestre terminum sine dubio differetis*.

35 Voir Lynn THORNDIKE, *A Case of Snake-Bite from the Consilia of Gentile da Foligno*, dans: *Medical History* 5 (1961), p. 90–95.

36 Grégoire, *Tractatus de venenis* (voir n. 19), f. 182v: *Ego autem longitudini parcens ulterius pronuntiare multum id non intendo*.

37 *Ibid.*, f. 183.

38 *Ibid.*, f. 182v: *dum aliquotiens imperatores, reges, duces, et ceterum magnates sint per venenum mortui*. Le texte de Prague s'achève avant que l'auteur n'aborde les envenimations accidentelles.

39 *Ibid.*, f. 185.

40 Johannis de Göttingen episcopi Caminensis epistola ad Johannem I. Bohemiae regem de cautela a venenis, éd. Johann Friedrich SCHANNAT, *Vindemiae literariae* 65, I, Fulda 1723, p. 211–213.

41 Johann Hake, *Epistola ad Johannem I. Bohemiae regem de cautela a venenis*, éd. et tr. allemande Karin FIGALA dans: *Mainfränkische Zeitgenossen: Ortolf von Baierland. Ein Beitrag zum frühesten Gesundheitswesen in den Bistümern Würzburg und Bamberg*, Munich 1969, p. 239–244.

42 Milada RIHOVA, Martin STEINER, *Gloriosissimo principi: Epistola de cautela a venenis ad Johan-*

conservé cet écrit. La copie du codex XI.E.9 de la Bibliothèque nationale et universitaire de Prague, manuscrit très composite⁴³ et fort désordonné⁴⁴ daté du XIV^e siècle⁴⁵, ayant appartenu à un frère de Ratisbonne⁴⁶, est sans doute la plus complète mais elle est interpolée⁴⁷; la copie de la Vaticane datée elle aussi du XIV^e siècle et insérée au début du codex Palatinus latinus 51, est amputée d'une bonne partie de son début, sans doute aussi de la fin, et elle est complètement étrangère au reste du contenu du volume, d'époque bien plus ancienne et de teneur totalement différente⁴⁸. Il s'agit dans le premier cas d'une copie fragmentée et répartie dans plusieurs endroits d'un manuscrit à teneur principalement scientifique, dans le second cas d'un rattachement complètement artificiel opéré à une époque impossible à déterminer. À quoi il faut ajouter le codex 160 de la bibliothèque du couvent Notre-Dame aux Écossais à Vienne dont il sera question plus loin, car il a été attribué à un autre rédacteur sous un titre apocryphe.

L'auteur est connu, il a fait récemment l'objet d'une monographie qui publie d'ailleurs de larges extraits du texte⁴⁹. Il s'agit de Johann Hake, autrement appelé Jean de

nem, regem Bohemie, dans: Acta Universitatis Carolinae – Philol. 20 (2004), p. 181–195.

43 Manuscrit comportant 37 textes en latin et en allemand, dont un *Tractatus de plantationibus arborum* d'Albert le Grand, un régime de santé de Taddeo Alderotti, un traité contre la peste, le *tractatus de tyriaca et venenis* suivi du *tractatus de ornatu faciei*, un texte sur la «pomme de vie» retardant la vieillesse et des petits traités sur la saignée, la larmoyance, la malvoyance, les calculs rénaux, un sirop contre la constipation, un autre contre la lèpre, l'épilepsie, la male mort, la maladie de la pierre, les nausées, le prurit, enfin des extraits de textes médicaux sur les pierres antidotaire. Voir TRUHLAR, *Catalogus codicum* (voir n. 15), p. 157, n° 2056.

44 Le texte de Hake ne se présente pas d'un seul tenant mais, la foliotation étant totalement étrangère à la succession des propos, à la première partie présente aux f. 271–275, jusqu'à un passage interpolé venant après *nominacio medicaminis ex nucibus et ficibus* et se séparant sans crier gare du propos de Hake, s'ajoute un passage qui commence f. 331v (*et iterum in acceptione theriace*) et s'achève au f. 337 avec l'*explicit*: *Deo recommando obsecrans eidem ut a malis accidentibus temporis vos cavere et sanitatem conservare et vitam prolongare dignetur cum continuo incremento vestre regie maiestatis*. Vrai *explicit*, différent de celui de l'édition Figala, fondée sur le manuscrit de Rome dont le texte est incomplet.

45 Un texte porte pourtant la mention *anno 1415*, f. 242v.

46 D'après Walter DOLCH, *Die Handschriften bis etwa z. J. 1550*, Prague 1909 (*Katalog der Deutschen Handschriften der K. K. Öff. und Universitätsbibliothek zu Prag*, 1). Rien n'a été vu dans les *Mittelalterliche Bibliothekskataloge Deutschlands und der Schweiz*, vol. 4/1: Bistümer Passau und Regensburg, éd. Bernhard BISCHOFF, Munich 1977.

47 Le premier passage interpolé vient après *nominacio medicaminis ex nucibus et ficibus* f. 275–277v (en fait les deux folios s'enchaînent) et se poursuit f. 329 et 331 (les deux folios s'enchaînent aussi) jusqu'à *facile tollerando*, le second est une recette contre la goutte, f. 334v.

48 Le manuscrit contient les débuts des évangiles glosés de saint Matthieu et saint Jean, copiés peu avant ou peu après 1100; le texte de Hake vient sur un premier feuillet recto-verso qui a été relié au reste du manuscrit par la suite. Ce feuillet présente un texte à deux colonnes relié dans le sens de la largeur; le début vient à la colonne droite du recto, puis le texte continue sur la colonne de gauche du verso puis celle de droite et enfin la colonne de gauche du recto; le texte commence *in medias res* par *homines venenare*, soit bien après le début du texte original, un peu avant la moitié du texte; il s'achève par l'*explicit* que donne l'édition Figala. Celle de Rihova et Steiner ignore ce manuscrit.

49 Voir Arend MINDERMANN, *Der berühmteste Arzt der Welt. Bischof Johann Hake, genannt von Göttingen (um 1280–1349)*, Bielefeld 2001, p. 56, n. 155–156; voir aussi FIGALA, *Mainfränkische Zeitgenossen* (voir n. 41); *Die deutsche Literatur des Mittelalters. Verfasserlexikon* (voir n. 18), vol. 4, Berlin, New York 1983, p. 632–635; autre notice dans: August HIRSCH, *Biographisches Lexikon der hervorragenden Ärzte aller Zeiten und Völker*, vol. 3, Berlin, Vienne 1931, p.

Göttingen ou encore Griese de Westerholt. Né vers 1280 et mort en 1349, il a joui en son temps de la réputation de «médecin le plus renommé du monde»⁵⁰. Il a mené une double carrière de docteur en médecine, professeur et praticien (grades pris à Montpellier après la fréquentation de la faculté des arts de Paris vers 1305), et d'homme d'Église. Appelé en 1314 par l'archevêque de Mayence Pierre d'Aspelt (médecin, chancelier de Bohême) du *studium* montpellierain, où il enseignait, pour rejoindre Francfort en vue de soigner le nouveau roi des Romains, Louis de Bavière, il revient à Avignon en 1318, traite plusieurs cardinaux⁵¹ puis vient (en 1330 ou 1331?) au service de Jean de Bohême comme chapelain⁵². Il soigne aussi l'oncle du roi, Baudouin archevêque de Trèves. Chanoine de Mayence, évêque de Camin, il devient évêque de Verden le 27 mars 1331 par la volonté papale et contre celle du clergé local. Il revient donc à Avignon soigner Grégoire XII (1335) puis est transféré sur le siège de Freising en 1341 et meurt en 1349 sur les rives du Rhône. Il s'agit donc d'un personnage de haut rang et à l'expérience riche car, comme il le dit en début de texte, son service auprès de Louis de Bavière l'a déjà confronté au poison et a montré l'efficacité de remèdes préventifs (terre sigillée et noix) prescrits à l'empereur dès 1314 et bien utiles contre les *venena* ingérés depuis en grande quantité par le souverain germanique⁵³.

La rédaction de son texte a été accomplie *ex debito*⁵⁴, par devoir de familier du prince – Hake se réclame de précédents fameux⁵⁵ – mais aussi peut-être parce que l'auteur se sent redevable au monarque de faveurs accordées par celui-ci, le titre de chapelain éventuellement⁵⁶. Ce monarque plein de bontés est le roi de Bohême, destinataire de la dédicace qui ouvre la première partie du texte. Loin de refléter toutefois des relations de proximité entre le médecin et le souverain, la lettre semble plutôt

- 439–440; WICKERSHEIMER, Dictionnaire (voir n. 18), I, p. 416 et supplément, p. 160; Tilmann SCHMIDT, Drogen für den Erzbischof. Peter von Aspelt (gest. 1320) und der Arzt Johann von Göttingen, dans: Archiv für mittelrheinische Kirchengeschichte 58 (2006), p. 109–130.
- 50 Matthias von Neuenburg, Cronica (voir n. 29), p. 438: *medico famosissimo mundi*. Passage écrit à l'occasion de la mort du médecin, survenue le 3 octobre 1349.
- 51 Notamment Jacobus Stefaneschi puis (1343) son neveu Annibaldo de Ceccano réputé être mort empoisonné en 1350.
- 52 Cette promotion n'est pas précisément datée (MINDERMANN, Der berühmteste Arzt der Welt [voir n. 49], p. 44 et 55). Sur la carrière politique de Hake, entre Wittelsbach, papauté et Luxembourg, voir Karl WENCK, Johann von Göttingen, Arzt, Bischof und Politiker, dans: Archiv für Geschichte der Medizin 17 (1925), p. 141–156.
- 53 Johann Hake, Epistola (voir n. 41), p. 242: *quidam notabilis Lombardus mihi pro certo asserbat predictum dominum Ludovicum in Italia comedissem magnam veneni quantitatem cum igitur predictus dominus Ludovicus nullam de venenis sensit lesionem certo est certius ipsum beneficio dicitur medicinarum fuisse preservatum*; Roland PAULER, Die deutschen Könige und Italien im 14. Jahrhundert, Darmstadt 1997, indique que l'empereur partit en Italie pour s'y faire couronner en janvier 1327 et revint en Allemagne en 1330. Il signale p. 159 des difficultés avec certains potentats locaux mais ne mentionne aucune affaire de poison. Même chose dans l'ouvrage d'Anton CHROUST, Beiträge zur Geschichte Ludwigs des Bayers und seiner Zeit, vol. 1: Die Romfahrt, 1327–1329, Gotha 1887.
- 54 Johann Hake, Epistola (voir n. 41), p. 240.
- 55 Ibid., p. 239: Aristote écrivit pour Alexandre, Galien pour Antonin, Avenzoar pour le «roi d'Espagne».
- 56 WENCK, Johann von Göttingen (voir n. 52), p. 146: le titre de chapelain pouvait aller avec celui de médecin personnel.

s'efforcer d'introduire Hake auprès de Jean⁵⁷. La première partie est postérieure à octobre 1330 (descente de Jean de Luxembourg en Italie) et antérieure au 27 mars 1331 (avènement de Hake à l'épiscopat de Verden, que le texte ignore)⁵⁸. Il a été suggéré que la seconde partie, présente dans les manuscrits de Rome (où elle est formellement séparée de ce qui précède par un titre rubriqué⁵⁹) et de Prague (elle vient dans la continuité de ce qui précède⁶⁰), mais probablement absente du manuscrit d'Erfurt publié par Schannat, et qui commence par *quamvis iste medicina composite medicina pauperum possint appellari*, aurait été écrite antérieurement pour Nicolas Roslon, chanoine de Haug mort en 1330, médecin de l'empereur Henri VII puis de Louis de Bavière⁶¹. Le faux *explicit* de la copie du Vatican reproduit par K. Figala semble s'adresser en effet à un personnage qui n'est pas un prince, mais un soutien du prince. Louis de Bavière, dont il est question à propos d'une thérapie passée, est en effet appelé *Ludovicum vestrum electum*⁶². Mais la vraie fin du texte mentionne «votre royale majesté»⁶³, celle de Jean de Bohême, ce qui traduit des conditions de rédaction – ou de copie – assez confuses. Il est cependant quasi certain que tout le texte revient bien à Hake car, non loin de son terme, l'évocation d'une sorte de choux poussant *in Wisbaden prope Maguntiam*⁶⁴ manifeste une connaissance du pays qui s'explique par le fait que le médecin fut chanoine de Mayence.

Comme ceux de Grégoire et de l'anonyme de Vienne, le texte de Hake s'inscrit dans une volonté préservative de ceux que leurs fonctions exposent au péril du venin⁶⁵ et un contexte particulier de meurtres ou de tentatives de meurtres par poison liés aux luttes déployées autour du pouvoir impérial en Allemagne et surtout en Italie⁶⁶. Il fait allusion à l'empoisonnement supposé de l'empereur Henri VII en 1313, près de Sienna, empoisonnement dont la rumeur courait toujours à Avignon 18 an-

57 MINDERMANN, *Der berühmteste Arzt der Welt* (voir n. 49), p. 58–59, conteste l'idée de WENCK, Johann von Göttingen (voir n. 52), p. 149, croyant voir dans l'écrit du médecin une sorte de remerciement pour les grâces à lui faites par le roi de Bohême, dont des envoyés, venus à Avignon le 28 mars 1331, seraient repartis avec l'opuscule sur les poisons à destination de leur maître.

58 MINDERMANN, *Der berühmteste Arzt der Welt* (voir n. 49), p. 44, puis p. 55: l'auteur mentionne sa promotion aux fonctions de chapelain mais tait cet avènement à l'épiscopat de Verden, le 27 mars 1331: il en aurait fait mention s'il en avait été doté au moment de la rédaction du texte.

59 Rome, BAV, Cod. Pal. Lat. 51, f. 1vb: *Incipit tractatus cuius pars prima est de medicinis et primo de compositis, quae pars de medicinis pauperum nominatur.*

60 F. numéroté 275v, mais il y a une divergence entre la foliotation de la numérisation et celle qui a été apposée manuellement. Selon celle-ci, f. 272v.

61 FIGALA, *Mainfränkische Zeitgenossen* (voir n. 41), p. 23, mentionne cette version sans dire si elle est conservée. Elle est ignorée de MINDERMANN, *Der berühmteste Arzt der Welt* (voir n. 49). Maître Nicolas, *canonicus physicus in Hauge*, apparaît dans deux actes de donation émanant de Louis de Bavière, octobre 1314 (MGH, Leges. Constitutiones et acta publica, vol. 5, éd. Jakob SCHWALM, Hanovre 1909–1913, p. 82–83).

62 BAV, Pal. Lat. 51, f. 1; Prague, BNU, Cod. XI.E.9, f. 332v. Appellation liée à la non-reconnaissance papale de l'empereur élu. Autre hypothèse, donnée par RIHOVA, STEINER, *Gloriosissimo principii* (voir n. 42), p. 173: comme Jean de Bohême faisait partie des électeurs de Louis de Bavière, ce dernier peut être dit «son élu».

63 Prague, BNU, Cod. XI.E.9, f. 337. Voir *supra*, n. 44.

64 *Ibid.*, f. 336.

65 Johann Hake, *Epistola* (voir n. 41), p. 241: *Notum est enim quanta multitudo regum anticipaverit diem mortis et occubuerit pocionibus venenorum.*

66 Sur les descentes des souverains germaniques en Italie au XIV^e siècle, voir PAULER, *Die deutschen*

nées après⁶⁷, aux multiples agressions venimeuses subies par Louis de Bavière (voir *supra*) et s'adresse à un monarque confronté, comme son père Henri, aux embûches italiennes. 1331 est l'année même où le fils de Jean de Luxembourg, Charles, qui accompagnait le roi de Bohême dans une expédition commencée en octobre 1330 pour établir une sorte de protectorat sur le Nord de la péninsule, fut proche d'être empoisonné à Pavie, comme il le raconte dans son autobiographie⁶⁸. Il est évidemment tentant de rapporter la rédaction de l'opuscule à cette circonstance précise mais la dédicace du texte semble antérieure aux événements survenus le 31 mars 1331, jour de Pâques, car nulle allusion n'y est faite. Plus probable est l'hypothèse d'une rédaction intervenue à l'occasion du voyage italien de Jean de Bohême lors duquel le monarque craignit de se trouver dépourvu face aux menaces vénéneuses des Transalpins⁶⁹. Hake vient donc lui fournir de quoi se prémunir et se défendre, mêlant remèdes et «diète» au sens de régime ou d'hygiène de vie⁷⁰.

III.

À première vue, avec l'ouvrage de «maître Jean» intitulé *De regimine contra venenum datum imperatori Karolo*, on a affaire à un écrit qui vient s'ajouter aux précédents. Explicitement destiné par son titre à Charles de Luxembourg, roi de Bohême et empereur, il couvre les f. 226v–237 d'un manuscrit conservé sous la cote Vienne, *Ad Scotos*, Cod. 160. Ce volume comprend une vingtaine d'œuvres pour la plupart médicales (recettes, uroscopie, herbier, régimes de santé⁷¹). Recueil factice datant du

- Könige und Italien (voir n. 53); il n'accorde nulle place aux affaires de poison ayant émaillé ces descentes.
- 67 Johann Hake, Epistola (voir n. 41), p. 241: *Patet etiam periculum Italiae in veneno facto divo Augusto patri vestro prout de hoc adhuc hodie apud plurimos est publica vox et fama*. Voir FRANCK COLLARD, L'empereur et le poison: de la rumeur au mythe. Les enjeux historiographiques, politiques et idéologiques du prétendu empoisonnement d'Henri VII en 1313, dans: *Médiévales* 41 (2001), p. 113–131.
- 68 Charles IV, *De vita sua*, éd. et tr. Ludwig ÖLSNER, Prague 1979, p. 37: *In die autem pasche, scilicet tertia die postquam veneram, intoxicata est familia mea et ego divina me gracia protegente evasi quia missa magna prolixè agebatur et communicaveram in eadem et nolui comedere ante missam. Cum autem irem ad prandium, dictum fuit michi quod familia mea subito in infirmitatem ceciderit et specialiter illi qui ante prandium comederant. Ego autem sedens in mensa comedere nolui et eramus omnes territi. Et sic aspiciens, vidi hominem pulchrum et agilem quem non cognovi qui deambulabat coram mensa fingens se mutum. De quo habita suspicione ipsum captivare feci. Qui post multa tormenta tertia die locutus est et confessus fuit quod ipse in coquina cibariis toxicum immiserat de iussu et procuracione Lucenii vicecomitis Mediolanensis*. Une variante donne *Azonis*. Signalons l'édition et la traduction en français données par Pierre MONNET et Jean-Claude SCHMITT, Paris 2010.
- 69 Johann Hake, Epistola (voir n. 41), p. 241: *in Italiam his temporibus venistis ubi contra venena cautela singulari maxime indigetis*.
- 70 Ibid.: *contra venena scribere in medicina et in dieta*.
- 71 La notice du catalogue des manuscrits du monastère *Ad Scotos* faite par Albert HÜBL, Vienne, Leipzig 1899, donne: f. 1–15v, *De re medica anime et corporis*; puis un blanc; f. 20–38, *Tractatus sive opusculum de sanguinis minucione*; f. 39–81, le Livre des urines de Gilles de Corbeil, avec la mention (fausse) selon laquelle le traité aurait été composé en 1323; f. 81–83, un autre texte anonyme (et très bref) sur les urines; f. 83–96, *De corpore humano, de coloribus urinae*, etc.; f. 96–111v, un régime de santé de Jacob Sagrabiensi; f. 111–113, *Contra Rewma magistri Alberti*; du même, f. 113–121, un régime de santé pour l'automne et l'hiver; f. 121v–122v une note sur des

XV^e siècle, il appartient à l'abbaye bénédictine viennoise de Notre-Dame aux Écosais dont les relations furent étroites avec l'université de Vienne fondée en 1365 et dont la «librairie» fut enrichie, après 1450, de donations faites par des maîtres de l'université⁷².

Le titre laisse supposer que le texte serait contemporain de l'empereur Charles IV et relatif à un des empoisonnements dont il fut victime. Après l'affaire de Pavie de 1331, Charles de Luxembourg, devenu roi des Romains en 1346 mais couronné à Aix seulement en juillet 1349 puis empereur à Rome en 1355, devait subir plusieurs agressions vénéneuses. Sans doute survenue fin 1348 ou en 1349 – la dernière date donnée par la chronique de Villani, dans le chapitre précédant celui qui raconte l'attentat, est août 1348 –, une première affaire met en jeu les difficiles relations conjugales du souverain. Mais, comme en 1331, l'implication du seigneur de Milan n'est pas impossible. La mention d'une guérison obtenue grâce à un remède particulier pourrait être reliée au traité mais l'auteur florentin est trop imprécis pour que l'on puisse l'affirmer⁷³. Une mésaventure analogue serait survenue en octobre 1350, mettant cette fois en scène le comte de Tyrol ou des nobles de Bohême mécontents de l'autoritarisme du monarque. Elle aurait valu à la victime une année de souffrance avant sa guérison⁷⁴

contre-indications alimentaires; f. 112v–180, *Mater de viribus herbarum quarundam Wenczeslay de Tyn*; f. 180–212v, un abécédaire de plantes médicinales; f. 212v–226v, des secrets de maître Albert; f. 226v–237, *De regimine contra venenum datum imperatori Karolo per magistrum Iobanem. Contra venenum*; f. 237–242v, texte sur les sept herbes des planètes inventées par le premier roi de Perse; f. 243–250, *Mineralia salubria atque alia remedia*; f. 250–329, médecine d'Aboulcassim; f. 329–338v des *notabilia* concernant le texte de Macrus; puis un folio sur les poids; f. 339–341v sur la flébotomie, puis des remèdes contre diverses fièvres, des images anatomiques.

72 Voir Gerhard SCHLASS, Bibliothek des Schottenstiftes, dans: Handbuch der historischen Buchbestände in Österreich, vol. 2, éd. Wilma BUCHINGER, Konstanze MITTENDORFER, Hildesheim 1995, p. 218–224.

73 Matteo Villani, *Istorie*, éd. Giuseppe PORTA, Parme 1995, ch. 36: *come messer Carlo eletto imperatore fu presso che morto di veleno*. L'épouse de Charles, désireuse d'augmenter l'amour de son mari pour elle en le détournant d'une autre dame, lui donne quelque chose à manger: *nella qual cosa, o erba o altro che mescolato vi fosse, che tenesse veleno, come presa l'hebbe, ne venne a pericolo di morte. E per aiuto di grandi e subiti argomenti (pelato de suoi peli), ricovero la salute del suo corpo, della qual cosa facendo condannare a morte due de suoi siniscalchi per giustizia*. La reine intervient pour innocenter les sénéchaux et elle s'accuse, disant avoir ignoré les effets de son geste. Plein de mansuétude, Charles pardonne à la reine et libère les sénéchaux. *Alcuni dissono che Messer Luchino de Visconti di Melano il fe avelanare per tema di perdere la sua tirannia*. Heinz STOOB, *Kaiser Karl. IV und seine Zeit*, Vienne 1990, n'indique pas que le souverain ait été en Italie en 1348, année de la mort de sa première femme Blanche de Valois, épousée en 1329, ou en 1349, année de son remariage avec Anne du Palatinat. Mais le seigneur de Milan a pu agir à distance. Ferdinand SEIBT, *Karl IV.*, dans: ID. (dir.), *Karl IV. und sein Kreis*, Munich 1978, p. 9–24, signale p. 18 une maladie nerveuse ayant handicapé l'action politique du monarque entre 1349–1350, mais aucun séjour en Italie au-delà de Trente (février–juin 1347) avant septembre 1354.

74 Heinrich Surdus (Taube) von Selbach (Henri Rebdorf), *Cronica*, éd. Harry BRESSLAU, Berlin 1922 (MGH, SS rer. Germ. in usum schol., nouv. série, 1), p. 101: en octobre 1350, maladie de Charles IV: *et fama fuit de eo quod fuerit intoxicatus a fratre qui expulsus erat a comitatu Tyrolis, et paralisi vexabatur, ita quod contractus efficitur manibus et pedibus. Et hec infirmitas duravit per annum; tandem conualescit*. Mathias von Neuenburg, *Cronica* (voir n. 29), p. 447: *Charles IV tunc infirmitate gravissima et durabili detinetur, quod multi ex toxico factum fuisse crediderunt. Multos enim dominorum Bohemie municionibus et bonis suis per patrem regis eisdem obligatis spoliavit, dicens eos et bene recepisse plurima ultra sortem*. Emil WERUNSKY, *Geschichte*

par un médecin devenu ainsi fameux et envoyé au neveu de Charles IV, le dauphin de France Charles, en proie lui aussi à un empoisonnement perpétré avant son avènement⁷⁵.

Il serait quelque peu imprudent de faire de maître Jean ce médecin efficace qui n'apparaît que très vaguement dans les sources. Et il est impossible qu'il s'agisse de Johann Hake, décédé en octobre 1349, soit avant cet épisode. En revanche, le «poison donné à Charles» en 1348 ou 1349 pourrait avoir suscité la production d'un texte de circonstance voire sa réécriture. À y regarder de près, le texte est celui qui se trouve dans les *excerpta medica* du manuscrit de Prague coté XI.E.9. D'un seul tenant quant-à-lui, le manuscrit viennois présente le même contenu – comme M. Rihova l'a bien établi en 2004⁷⁶ –, première interpolation comprise (f. 226v), que celui qui commence au f. 275v du manuscrit de Prague par *quamvis iste medicina [...] et sa fin* (f. 237) est strictement identique à *l'explicit* du f. 337. La confrontation des deux textes ne laisse voir que quelques différences de présentation (chapters non intitulés dans le manuscrit viennois), quatre omissions plus ou moins importantes⁷⁷ et des variantes graphiques⁷⁸ ou autres⁷⁹. La grande ressemblance entre le texte rédigé pour Jean de Bohême et celui de «maître Jean» pour son fils Charles, moyennant simplement l'en-

Kaiser Karls IV. und seiner Zeit, vol. 2/2, Innsbruck 1886, p. 338, mêle l'affaire dont parle Villani (l'impératrice impliquée est Anne du Palatinat), et la seconde affaire, sans mentionner les conditions de la guérison impériale.

- 75 Jean Froissart, Chroniques, vol. 9, éd. Gaston RAYNAUD, Paris 1894, II, 165, p. 280–281: *Veritez fu, selonc le fame qui adonc courut, que li rois de Navare dou tamps que il se tenoit en Normandie et que li rois de France estoit dus de Normandie, il le volt faire empuissonner*. Son oncle l'empereur entend parler de sa maladie et lui envoie son médecin, *le meilleur maistres et le plus grant en science qui fu en che tamps ou monde*. Quand ce médecin vient en France trouver le duc de Normandie, il lui dit qu'il est empoisonné et en grand péril de mort mais le guérit. Le roi recouvre poils et ongles car, petit à petit, le venin s'écoule par une fistule fixée dans le bras. Avant de repartir en Allemagne, le médecin donne une recette et prévient le prince que, lorsque la fistule cessera de couler, le roi n'en aura plus que pour 15 jours à vivre. Froissart indique que Charles porta cette fistule 23 années durant. Françoise AUTRAND, Charles V, Paris 1994, p. 476, s'en tient au récit de Froissart. Roland DELACHENAL, Histoire de Charles V, vol. 2, Paris 1909, p. 307–308 dément la «légende de l'empoisonnement», voyant dans la fistule non un moyen d'évacuation mais une béance d'origine scrofuleuse et consécutive à un abcès. Elle serait apparue non en 1357 mais en 1360.
- 76 Voir *supra*, n. 42. Elle n'a pas en revanche identifié les passages du manuscrit de Prague venant après le f. 277v comme relevant de la même œuvre.
- 77 Quelques lignes du manuscrit de Prague (f. 332v) manquent dans celui de Vienne (f. 231v), le premier passage donne: *Et si ponitur super locum punctorum confert ei iuvamentum [...] mundificat et cauterizat*; le second: *Et Hali commentator Centilogii ptholomei capitulo IX scribit se hoc vidisse [...] venit*. La phrase devient mal compréhensible car elle reprend avec *et sapiens dicebatur* à propos d'un individu que la phrase précédente a présenté. Le manuscrit de Vienne, f. 233v, a opportunément omis une phrase répétant pratiquement la précédente dans le manuscrit de Prague, f. 336v, sur la préservation de l'épilepsie par le port au doigt d'un anneau serti d'émeraude. Le passage le plus long que le manuscrit de Vienne ait laissé de côté (f. 235v) est celui des folios numérotés (fautivevement) 337v–336 du manuscrit de Prague: *Sed quare aer inspiratus [...] secundum locorum vel temporum permutacionem*. Passage traitant de l'infection des éléments non naturels, air, eau, lieux.
- 78 Dans le manuscrit de Prague (f. 336), la toponymie germanique paraît plus familière au copiste que dans celui de Vienne (f. 236) qui écrit *Osenburg* pour *Osnaburgense*, *Vesebade* pour *Wisebaden*.
- 79 Exemple, au début de ce que le manuscrit de Prague intitule *Capitulum de medicinis lapidum*

lèvement de la première partie contextuelle, incline à imaginer le scénario suivant qui s'éclaire par le titre apocryphe donné à la copie viennoise. Pour la déconnecter des mésaventures de Louis de Bavière ou des craintes de Jean de Bohême, peut-être pour la faire coller aux infortunes vénéneuses de Charles IV, le scribe a enlevé (presque) tout ce qui pouvait trahir le contexte et la destination originelle du texte et l'a ainsi »recyclé« tout en lui conservant l'autorité de »maître Jean«, soit que celui-ci ait eu le temps de confectionner une version pour Charles après l'alerte de 1348–1349, soit qu'un copiste ait pris sur lui, après 1355 (puisque Charles est dit *imperator*), de donner au texte un destinataire prestigieux, vraisemblable mais apocryphe.

Écrit à dimension variable, mais certainement plus ample que ce que croyait K. Figala, l'œuvre de Hake adopte la forme d'une lettre. *Epistola ad Johannem I. Bohemiae regem de cautela a venenis*, voilà comment Schannat avait intitulé le texte à cause de son adresse initiale au roi de Bohême. Le médecin originaire de Göttingen reprend lui-même à plusieurs reprises l'appellation *epistola*⁸⁰. Quoique ayant connaissance d'une partie seulement de l'ouvrage, K. Figala estime qu'il s'agit en réalité d'un authentique traité⁸¹. Sans doute faut-il voir quelque chose d'intermédiaire entre un écrit ponctuel »consiliatif« destiné à entretenir voire susciter les bonnes grâces royales à l'égard de Johann Hake⁸² et un traité empruntant la forme alors en plein essor du régime de santé, un régime de santé spécialement conçu pour un empoisonné putatif ou effectif. L'on retrouve une association déjà constatée à propos du texte de Grégoire dans sa version italienne. Il s'agit non pas de décrire les poisons en tant que tels, mais de fournir quelques moyens (d'abord les »médecines des pauvres« comme noix, noisettes, figues; puis la thériaque et des bezoars, *medicinae regum* ainsi que des pierres précieuses telles l'émeraude; l'alimentation) de s'en prémunir ou d'en guérir en respectant des règles particulières (alimentaires ou comportementales) qui peuvent s'incorporer à celles des *regimina sanitatis*⁸³, même si les recherches de M. Nicoud en la matière laissent penser que, dans les régimes de santé généraux, la place des conduites à tenir par les patients en cas d'empoisonnement était des plus limitées.

IV.

L'ouvrage suivant a été intégralement mais fautivement édité par Karine Figala⁸⁴. K. Goehl en a donné une édition revue et corrigée en 2000⁸⁵. Il s'agit du *De cautelis venenorum* de Berthold Blumentrost. Ses éditeurs ne signalent pas d'autres copies sub-

contra venenum (f. 332) et que celui de Vienne n'intitule pas (f. 229v), le premier présente *Sed si propter negligenciam*, le second ignore le *Sed*.

80 Johann Hake, *Epistola* (voir n. 41), p. 241: *presentem epistolam de cautela a venenis titulavi*. Prague, BNU, Cod. XI.E.9, f. 337: l'auteur dit vouloir clore son propos pour ne pas excéder le format de la présente lettre (*brevitati epistole condescendens, hic claudio sermonem*). Mention à deux reprises d'une *epistolam* aussi f. 336v: *tamen omnes eas hic describere non est opus epistole sed unius libri magni per se pleni; in dieta epistolam terminabo* (*terminando* dans le manuscrit de Vienne, f. 235).

81 FIGALA, *Mainfränkische Zeitgenossen* (voir n. 41), p. 23.

82 MINDERMANN, *Der berühmteste Arzt der Welt* (voir n. 49), p. 56.

83 Nette option de RIHOVA, STEINER, *Gloriosissimo principi* (voir n. 42), p. 177–178.

84 FIGALA, *Mainfränkische Zeitgenossen* (voir n. 41), p. 130–142.

85 Konrad GOEHL, Berthold Blumentrosts Giftbüchlein *Tractatus de cautelis venenorum* neu

sistantes que celle du manuscrit munichoïse de la Bayerische Staatsbibliothek, coté Clm. 26875 et copié vers 1450, f. 127–134^v⁸⁶, copie figurant dans un recueil factice constitué à partir de 1400 et comprenant 14 autres textes, essentiellement médicaux (plusieurs régimes de santé). Il a appartenu au couvent des Dominicains de Ratisbonne⁸⁷. Médecin de son état, après de possibles études parisiennes puis bolonaises, et religieux enseignant dans son couvent, maître Blumentrost apparaît en 1326 comme chanoine de Haug, aux environs de Wurtzbourg, et a fini sa vie un 23 août de 1362 ou 1363. La date de composition de son écrit vénénologique est inconnue, l'absence d'allusion à la peste incite K. Figala à la placer antérieurement à 1348, voire avant 1330, car le même chanoine Roslon († 1330), déjà peut-être destinataire original de la seconde partie de l'écrit de Hake, aurait pu être à l'origine de celui de Blumentrost⁸⁸. Ce dernier, quoique conjuguant souvent les verbes à la 2^e personne du pluriel, n'individualise pas le destinataire de son écrit composé *ad servitium Christianorum et ad salutem dominorum et amicorum*⁸⁹. La chose n'est pas exceptionnelle – Arnaud de Villeneuve fait de même dans l'ouvrage sur les *venena* qu'il a composé⁹⁰ – mais cette démarche n'est pas la plus fréquente. La majeure partie des écrits sur les poisons de cette époque visent en effet un lecteur particulier. Rien ne permet ici d'en identifier un et donc d'inscrire le texte dans un contexte générateur de ce genre d'écrit.

L'ouvrage de Blumentrost passe pour un *tractatus*, à lire l'*explicit* du manuscrit munichoïse⁹¹. Il s'agit en effet d'un texte d'une plus grande ampleur que les deux premiers présentés (il est de taille à peu près double), mais pas très long puisqu'il n'atteint pas les dix feuillets de format in-4^o dans le manuscrit munichoïse alors que la lettre de Hake en son entier les dépasse dans le manuscrit de Vienne. Il présente une subdivision en onze chapitres après un prologue assez long et très philosophique qui commence par *Entia diligunt se manere*. L'auteur indique avoir compilé des *generalia* sur le sujet des poisons⁹². Les sept premiers chapitres traitent de poisons ingérés accidentellement ou criminellement, le reste parle des piqûres et morsures, en particulier des morsures de chien enragé qui retiennent l'attention des trois derniers chapitres. Mais, comme pour Hake, la première préoccupation de l'auteur est d'obvier aux empoisonnements criminels visant les princes et lésant le *bonum reipublicae*⁹³.

gelesen, dans: Editionen und Studien zur lateinischen und deutschen Fachprosa des Mittelalters. Festgabe für Gundolf Keil, Wurtzbourg 2000, p. 67–127; le texte édité se trouve p. 71–80.

86 Ibid., p. 68: »bisher einzig verfügbare Handschrift«.

87 Indications fournies par FIGALA, *Mainfränkische Zeitgenossen* (voir n. 41), p. 48–50.

88 Ibid., p. 50.

89 Berthold Blumentrost, *Tractatus de cautelis venenorum*, éd. Karine FIGALA (voir n. 84), p. 131.

90 Arnaud de Villeneuve, *Tractatus de venenis*, BNF ms. lat. 6971, f. 78–102 ou édition des *Opera Omnia* imprimée à Padoue en 1504, f. 258–264 et à Lyon en 1520, f. 216^v–221.

91 Berthold Blumentrost, *Tractatus de cautelis venenorum* (voir n. 89), p. 141: *tractatus de cautelis venenorum aggregatus per magistrum Bertholdum Plumentrost (sic)*.

92 Ibid., p. 131: *intendo aliqua generalia compilare*.

93 Ibid.

V.

Après la phase de production d'écrits sur les poisons relativement intense, à défaut d'être volumineuse, de la première moitié du XIV^e siècle, le monde germanique semble entrer dans une sorte de »sommeil vénénologique« pour plus d'un siècle. Il faut en effet attendre 1463 pour voir un nouveau texte apparaître. Il est difficile d'expliquer cette parenthèse silencieuse autrement que par la »saturation du marché«. D'amples œuvres ont été composées en Italie et diffusées au-delà des Monts, comme celles de Pietro d'Abano ou d'Antonio Guaineri⁹⁴. Ce dernier a rédigé un ouvrage bipartite, mêlant traité de peste et traité vénénologique. Il est bien possible que l'ultime auteur à considérer maintenant se soit inspiré de cet exemple. Le *De pestilentia et venenis*, écrit en 1463 et conservé à Vienne, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale autrichienne coté Cod. 2304 et ne contenant que ce texte, long de 40 folios, présente en effet une structure double. La partie sur les poisons ne commence qu'au f. 25 sous le titre particulier *De intoxicationibus et venenis*. Le manuscrit a appartenu aux souverains Habsbourg à partir de Frédéric III⁹⁵. On n'en connaît pas d'autre copie.

Son auteur est Conrad Vendl von der Weyden, médecin de Ratisbonne qui semble avoir été aussi au service de l'empereur. Le personnage n'est guère connu. Il se donne pour docteur en médecine mais la documentation consultée n'a donné aucun renseignement supplémentaire⁹⁶. Une tournure assez obscure dit Conrad *medicus descriptus* de l'empereur⁹⁷ mais cela signifie-t-il qu'il ait appartenu à la cour impériale? Il semblerait plutôt être un praticien urbain dont la trace dans les archives de sa ville reste introuvable. Sa provenance est confuse car le toponyme Weiden est assez répandu: on trouve le nom de cette localité dans le haut Palatinat mais aussi dans le Burgenland d'où vient un Conrad Vendl *de salice* (le saule, en allemand Weide) immatriculé à l'université de Vienne en 1432 comme étant issu de la nation hongroise⁹⁸. Il pourrait s'agir de notre médecin, sans doute alors né vers 1410, mais on ne peut guère aller

94 À titre comparatif, l'*Iter italicum* (voir n. 28) mentionne huit manuscrits de l'œuvre de Pietro copiés au XV^e siècle et conservés dans l'espace germanique, et quatre du traité de peste et des poisons (1422) du Lombard Antonio Guaineri, dont un exemplaire est à la bibliothèque de Notre-Dame aux Écossais de Vienne (Cod. 268).

95 Alfons LHOTSKY, *Die Bibliothek Friedrichs III.*, dans: *Das Haus Habsburg*, Munich 1971, p. 223–238.

96 Archives publiées de Ratisbonne comme archives de la nation germanique de Bologne: *Deutsche Studenten in Bologna (1289–1562)*. Biographischer Index zu den Acta nationis germanicae universitatis bononiensis, éd. Gustav C. KNOD, Berlin 1899. Recherches vaines dans les *Acta facultatis medicae universitatis Vindobonensis*, éd. Karl SCHRAF, 3 vol., Vienne 1904. Rien dans David L. SHEFFLER, *Schools and Schooling in Late Medieval Germany*. Regensburg, 1250–1500, Leyde 2008; dans l'ouvrage collectif sur Ratisbonne au Moyen Âge, Peter BRIELMAIER, Uwe MOOSBURGER (dir.), *Regensburg. Metropole im Mittelalter*, Ratisbonne 2007; dans le catalogue des blasons et sceaux de Ratisbonnais par Peter URBANEK, *Wappen und Siegel Regensburger Bürger und Bürgerinnen im Mittelalter (bis 1486)*, Ratisbonne 2003; dans le nécrologe du diocèse de Ratisbonne. Rien enfin dans le *Repertorium academicum germanicum* en ligne (<http://www.rag-online.org>).

97 Conrad Vendl von der Weyden, *De pestilentia et venenis*, Vienne, ÖNB, cod. 2304, f. 1.

98 Franz GALL, Wolfgang SZAIVERT (éd.), *Die Matrikeln der Universität Wien*, vol 1: 1377–1450, Graz 1967, année 1432, semestre 1.

plus loin, sinon pour dire que c'est un auteur de langue allemande puisqu'il insère dans son ouvrage quelques passages en cette langue⁹⁹.

Le monarque Habsbourg avait du sang Visconti dans les veines, ce qui le portait peut-être à s'intéresser intellectuellement, voire politiquement, aux venins, comme le dédicataire du traité d'Antonio Guaineri, Filippo Maria Visconti, duc de Milan (1422)¹⁰⁰. Dans son prologue, Vendl décline tous les titres de son lecteur qui connaissait assez de latin pour comprendre le propos formulé avec simplicité, précise l'auteur. Si l'intérêt premier de Frédéric III semble avoir concerné plutôt la peste que les poisons, il n'empêche que les peurs des princes de cette Mitteleuropa n'étaient guère différents de celles des autres monarques. Vendl indique qu'un roi de Bohême, qu'il ne nomme pas, prenait des graines de chanvre chaque matin pour se prémunir d'un éventuel empoisonnement¹⁰¹. Les affaires de poison politique ne manquaient pas dans l'Empire en ce temps. Ainsi, le roi de Bohême et de Hongrie, Ladislas, aurait été empoisonné, dit-on en 1457, par des aristocrates tchèques alors qu'il allait épouser une fille de Charles VII¹⁰².

Le traité de Conrad Vendl se situe cependant davantage dans un contexte épidémique, décrit au début, que criminel. L'association de la peste et du poison a vite été faite par les esprits après 1348 en raison des éléments d'explication qu'offrait la pensée de la *venenitas* aux médecins déroutés par un mal entrant difficilement dans les schémas de raisonnement habituels. La compréhension de la maladie emprunte beaucoup aux concepts de la «vénénologie», la peste étant vue comme un venin. Par conséquent, les moyens de s'en préserver ou de la combattre ont des points communs avec les remèdes aux empoisonnements¹⁰³. Le propos fait cependant une large place aux empoisonnements non accidentels désignés par l'expression *poculum* suivi du nom du poison au génitif. Mais l'auteur désire aussi s'attacher aux empoisonnements accidentels afin, écrit-il, d'éviter de faire condamner des innocents trop vite soupçonnés¹⁰⁴. La taille du texte de Conrad Vendl est plus importante que celle des

99 Conrad Vendl von der Weyden, De pestilentia (voir n. 97), f. 38.

100 Antonio GUAINERI, De veneno (ac peste), Venise 1487, et de nombreux manuscrits comme celui de Munich, Staatsbibliothek, cod. 184.

101 Conrad Vendl von der Weyden, De pestilentia (voir n. 97), f. 30.

102 Voir Cornelius Zantfliet, Chronique, dans: Edmond MARTÈNE, Ursin DURAND (éd.), Veterum scriptorum amplissima collectio, vol. 5, Paris 1729, col. 495; Georges Chastellain, Chronique, éd. Joseph Marie Bruno Constantin KERVYN DE LETTENHOVE, vol. 3, Bruxelles 1863–1864, p. 386; Philippe de Commines, Mémoires, éd. Joël BLANCHARD, VI, 12, Genève 2007, p. 507. Les historiens d'aujourd'hui le font succomber à une leucémie.

103 Jon ARRIZABALAGA, Facing the Black Death: Perceptions and Reactions of University Medical Practitioners, dans: Luis GARCÍA-BALLESTER, Roger FRENCH, Jon ARRIZABALAGA et al. (dir.), Practical Medicine from Salerno to the Black Death, Cambridge 1994, p. 237–288; Nicolas WEILL-PAROT, La rationalité médicale à l'épreuve de la peste: médecine, astrologie et magie (1348–1500), dans: Médiévale 46 (2004), p. 73–88; Michael P. CHASE, Fever, Poisons and Apostemes. Authority and Experience in Montpellier Plague Treatises, dans: Pamela Olivia LONG (dir.), Sciences and Technology in Medieval Society, New York 1985, p. 153–169.

104 Conrad Vendl von der Weyden, De pestilentia (voir n. 97), f. 25: *sepe accidit quod cadit res venenosa sicut lacerta, rubeta, scorpio, cacula, aranea, vel serpens in eo quod decoquitur et in vasa in quibus est vinum, plurima namque venenosorum diligunt vini odorem, currunt ad ipsum et quandoque moriuntur in ipso. Et quandoque bibunt ex ipso scilicet ex vasis in quibus est vinum et evomunt in ipsum et bibentibus exinde consequitur mors vel alie infirmitates multe, et*

autres textes, mais reste assez modeste. Comme Blumentrost, il veut fuir la prolixité¹⁰⁵. La partie sur les poisons ne couvre qu'une quinzaine de feuillets sur les 40 que compte le manuscrit. Par rapport aux énormes traités composés en Italie à la même période, c'est bien peu. Celui d'Antonio Guaineri occupe, sur deux colonnes d'un in-folio de la BNF (lat. 6981), près de 25 feuillets. Celui de Vendl n'est qu'un *tractatulus*¹⁰⁶ subdivisé en quatre chapitres annoncés dans le prologue du f. 25: *in primo dicendum est quid est intoxicatio sive venenum* et comment il faut procéder contre un poison ingéré par la bouche; *in secundo capitulo de preservacione et custodia a veneno quomodo quis debet se preservare et custodire ab intoxicacione et veneno*. Le chapitre 3 traite des soins à apporter en fonction du poison tout juste pris et le 4^e des morsures d'animaux venimeux et des piqûres (*sic*) des reptiles. Les deux tiers restants (f. 31–40), consistent en des notices sur des remèdes à des poisons particuliers. Le dessein de l'auteur est répété dans l'*explicit*: que l'empereur soit protégé des nuisances et conservé en santé pour le salut de la chrétienté¹⁰⁷. Comme les autres écrits sur les poisons à l'exception de celui de Blumentrost, le traité de Conrad Vendl vise un destinataire particulier. Mais comme de son destin dépend celui du peuple, le propos du médecin œuvre aussi pour le bien général.

VI.

Y a-t-il des traits communs à nos écrits et revêtent-ils une spécificité qui serait liée à leur aire de production? Tous ou la plupart partagent des éléments qui ne sont pas propres au monde germanique. L'emploi du latin, la condition de médecin lettré ou gradué des auteurs, l'orientation avant tout pratique et curative des écrits, leurs destinataires princiers n'ont rien de particulier.

La brièveté de la majeure partie des ouvrages les singularise davantage car la production vénénologique présente des textes de plus grande taille, sauf exception¹⁰⁸. Hormis Conrad Vendl, les auteurs pratiquent la forme brève de la lettre de conseil écrite pour répondre aux besoins particuliers d'une personne particulière, quitte à étendre les prescriptions faites à l'ensemble des lecteurs. Il ne s'agit pas de décrire exhaustivement les *venena*, d'explorer les mystères de la toxicité, ce qui relève de la

suspicionones varie heu honestarum personarum et hominum fideidignorum, ymo quod plus est mors innocens et dira ipsis imponitur sine culpa. Vers 1245, rapporte Jean de Winterthur, *Chronica* (voir n. 29), p. 11, un comte souabe fut accusé d'avoir voulu empoisonner l'empereur Frédéric II par une coupe dans laquelle était tombé accidentellement un crapaud.

105 Conrad Vendl von der Weyden, *De pestilentia* (voir n. 97), f. 1: l'auteur a recueilli la doctrine de médecine salulaire *ex diversis magistrorum philosophie et facultatis medicine peritorum dictis*; il compte écrire un abrégé en un latin facile et fuir la prolixité, en laissant la matière trop longue des recettes (*multiplicium receptorum et diversarum materiam obmittens dispendiosam*) et en se limitant *in quibus concordant autentici magistri medicinarum et experti*.

106 *Ibid.*, f. 25.

107 *Ibid.*, f. 40.

108 Comme par exemple l'opuscule dû au disciple d'Arnaud de Villeneuve, Pierre Cellerier, *Tractatulus de venenis*, BNF ms. lat. 630, f. 42–43, et éditions imprimées avec les œuvres complètes d'Arnaud de Villeneuve (Lyon 1504, f. 264; Lyon 1520, f. 221–221v). Sur la paternité de cette œuvre, voir Michael R. McVAUGH, *Two Texts, One Problem: The Authorship of the Antidotarium and De Venenis attributed to Arnau de Vilanova*, dans: *Arxiu de Textos Catalans Antics 14* (1995), p. 75–94.

philosophie naturelle, et encore moins de livrer de dangereuses informations à des *venenatores* potentiels¹⁰⁹, mais d'apporter, à partir d'une connaissance (plutôt sommaire) des venins¹¹⁰, des réponses brèves, précises, concrètes et adaptées¹¹¹ aux menaces (à repousser par des *cautelae*¹¹²) ou aux faits d'empoisonnement¹¹³ passés ou à venir, accidentels ou criminels, ces derniers retenant davantage les auteurs de la première moitié du XIV^e siècle en raison de la psychose de la *venenatio* devenue plus ordinaire au siècle suivant. Les empoisonnements accidentels constituent un thème largement abordé à travers la question de la rage, considérée traditionnellement comme un poison¹¹⁴. Les actions émétiques représentent naturellement une part considérable des prescriptions. Un moyen particulier est indiqué par plusieurs auteurs qui reflètent des pratiques sinon spécifiques des cours germaniques¹¹⁵, du moins peu usitées ailleurs: la pendaison par les pieds¹¹⁶.

Contrairement aux productions italiennes, les textes n'accordent pas une place importante aux questions théoriques comme la »propriété occulte« ou la »forme spécifique«¹¹⁷. L'expérience constitue une source majeure de connaissance, encore qu'il soit difficile de dire si ce trait est plus marqué que dans les productions extra-germa-

- 109 Berthold Blumentrost, *Tractatus de cautelis venenorum* (voir n. 89), mentionne p. 138 le risque de traiter trop précisément des poisons en particulier: *querere eorum noticiam et nominacionem apud malos et reprobos magis noceret quam prodesset eorum cura*.
- 110 Grégoire, *Tractatus de venenis* (voir n. 19), écrit f. 182v: *non evitatis malum nisi cognitum*, citant Boèce, pour légitimer le fait de parler d'un sujet dangereux.
- 111 Berthold Blumentrost, *Tractatus de cautelis venenorum* (voir n. 89), p. 139, s'abstient de décrire le bestiaire venimeux exotique *quia in nostris frigidis regionibus non sunt huiusmodi animalia*. Ces réponses consistent notamment en des recettes.
- 112 Mot employé fréquemment et donnant même son titre à la lettre de Johann Hake, *Epistola* (voir n. 41), p. 241: *presentem epistolam de cautela a venenis titulavi*. Vendl édicte neuf règles de préservation.
- 113 Conrad Vendl von der Weyden, *De pestilentia* (voir n. 97), f. 25, confond poison et empoisonnement, écrivant *intoxicatio sive venenum*, mais lui comme les autres traitent bien davantage des effets des poisons sur le corps que des poisons en tant que tels.
- 114 Maître Grégoire lui consacre ce qui peut passer pour la seconde partie de son texte, Blumentrost trois chapitres, Vendl une longue notice, f. 35–36.
- 115 Outre l'exemple donné plus haut d'Albert d'Autriche, on peut citer ceux de Wenceslas II de Bohême en 1278, d'Henri de Breslau en 1293, de l'empereur Henri VII en 1313 (qui refusa le traitement), du roi de Bohême Sigismond en 1404. Voir COLLARD, *Le crime de poison* (voir n. 4), p. 93.
- 116 *Cum capite inclinato et pedibus elevatis* indique l'anonyme de Vienne (voir n. 11), f. 181v. *Sunt etiam aliquando suspensiones per pedes necessarie ut venenum facilius evomatur* précise maître Grégoire, *Tractatus* (voir n. 19), f. 184v. Berthold Blumentrost, *Tractatus de cautelis venenorum* (voir n. 89) note p. 137: *ideo quidem suspenduntur per pedes ut facilius vomant*; Conrad Vendl von der Weyden, *De pestilentia* (voir n. 97) est très proche de Grégoire, f. 29v: *Etiam aliquando suspensiones per pedes necessarie ut venenum facilius evometur*. Les Allemands n'ont pas le monopole de cette thérapie: vers 1390, Cristoforo degli Onesti en parle aussi dans son traité des poisons mais le déconseille (Lynn THORNDIKE, *An History of Magic and Experimental Science*, 8 vol., Londres 1923–1958, vol. 3, p. 540).
- 117 Les définitions du poison se limitent à peu, hormis la distinction, classiquement faite entre autres par Berthold Blumentrost, *Tractatus de cautelis venenorum* (voir n. 89), p. 134, entre poisons agissant par qualités premières et poisons agissant de toute leur substance et totalement contraire au corps humain. Conrad Vendl von der Weyden, *De pestilentia* (voir n. 97) ajoute les poisons agissant par matière mais glisse vite sur la forme spécifique: *venena agunt ab alia virtute quam sit virtus complexionalis* (f. 25v).

niques. Vendl affirme, conformément à une tradition ancienne: *venenum solum nocitur per viam experientie*¹¹⁸ quand il ne s'agit pas de poison agissant par les qualités premières connaissables quant à elles *per viam rationis*. Par conséquent, la connaissance des *antidota* provient aussi beaucoup de l'expérience. À y regarder de près, elle fonde même la démarche de Hake puisqu'il justifie son écrit par ce qu'il a fait autrefois au bénéfice de Louis de Bavière. Il ajoute une autre expérience, le remède (terre sigillée) donné avec succès à Marseille à un patient atteint par un venin particulièrement fort, ce qui corrobore les dires de Galien en la matière¹¹⁹. La pratique importe grandement au «plus fameux médecin du monde» qui n'hésite pas à livrer ses façons de faire¹²⁰.

Lorsque les auteurs recourent aux autorités livresques, ils se limitent à quelques-unes, exception faite de Hake, nettement plus généreux. Deux apparaissent chez l'anonyme de Vienne, cinq chez Grégoire, un peu moins d'une dizaine chez Blumentrost, une douzaine chez Vendl¹²¹. Celui qui a la palette la plus large est Hake dont le nombre de renvois aux autorités atteint presque 90 et le nombre d'auteurs allégués une petite vingtaine. Des noms reviennent sans garantie d'utilisation réelle ni mention systématique des titres¹²²: les médecins arabes Rhazès (*Liber ad Almanzorrem*, notamment le VIII^e livre où se trouve le chapitre *de medicinis venenatorum*), Damascène (*Aphorismes*), Haly Abbas (*Liber totius medicine* sans doute), Avicenne (*Canon* mentionné 17 fois par Blumentrost, 5 par Vendl), Avenzoar, fort prisé par Hake qui goûte aussi les écrits d'un dénommé *Abenguesid*; le juif d'expression arabe Maïmonide¹²³; les Grecs Hippocrate, Galien, abondamment sollicité¹²⁴, Dioscoride (*Materia medica* sans aucun doute), Rufus d'Éphèse, Paul d'Égine (probablement lus par d'autres auteurs interposés¹²⁵) mais aussi, dans le domaine de la philosophie naturelle, Aristote, notamment le *De natura serpentium* et surtout le *Secret des secrets* qui lui est alors attribué. Vendl recourt aussi à l'«Histoire naturelle» de Pline et à Isidore de Séville. Exception faite de l'ouvrage de Hake, qui les ignore totalement, quelques auteurs médicaux du Moyen Âge latin figurent, au premier rang desquels Constantin l'Africain. En revanche, ne se trouve pas la moindre mention d'auteurs récents de traités des poisons comme Pietro d'Abano et ses épigones transalpins. Cela peut s'expliquer pour les ouvrages de la première moitié du XIV^e siècle mais c'est plus étonnant de la part de Conrad Vendl, compte tenu de la circulation des textes italiens

118 Conrad Vendl von der Weyden, *De pestilentia* (voir n. 97), f. 25v.

119 Johann Hake, *Epistola* (voir n. 41), p. 242 et 244: *et Galienus asserit se expertum et ego met in Marsilia civitate praemetor in quodam valde viro notabili effectum huius medicine, in hoc capitulo sum expertus.*

120 Vienne, *As Scotos*, Cod. 160, f. 229v, à propos de la terre sigillée: *ego consuevi amministrare quando est confecta in mane vel ante cibum in vino [...].*

121 Il cite même Sénèque, Lucaïn et mentionne aussi une lettre d'Esculape à Auguste, Anaxagore.

122 Conrad Vendl von der Weyden, *De pestilentia* (voir n. 97), f. 29, cite ainsi Constantin l'Africain à partir de la citation que donne Grégoire.

123 Hake mentionne ses *Aphorismes* et non son traité des poisons; les autres occurrences de *Rabi Moysse* n'indiquent pas l'œuvre sollicitée.

124 Notamment le «*Livre des simples médecines*» et la «*Theriaca ad Cesarem*». C'est l'auteur le plus cité ou évoqué par Hake (15 fois).

125 C'est par Avicenne que Berthold Blumentrost, *Tractatus de cautelis venenorum* (voir n. 89), p. 135 (*recitat Avicenna auctore Ruffi*) connaît Rufus d'Éphèse.

dans l'Empire du XV^e siècle¹²⁶. Toutefois, il est bien possible que les remarques du médecin de Frédéric III sur l'origine stellaire de la propriété de certaines herbes contraires aux poisons viennent du Conciliateur¹²⁷. Au total, la documentation savante de nos auteurs germaniques est donc assez généraliste, essentiellement gréco-arabe et relativement peu diversifiée.

Plus intéressants sont les emprunts effectués par les dits auteurs à leurs compatriotes, car ils montrent l'existence d'une tradition vénénologique proprement germanique. Ces emprunts ne sont jamais explicites, parce que les écrits en question n'ont pas acquis le statut d'autorité. Mais ils ne sont pas négligeables. L'ouvrage de Conrad Vendl présente de multiples emprunts parfois littéraux à celui de maître Grégoire. Le début du chapitre 2 sur les poisons putréfiants¹²⁸ ou froids¹²⁹ et leurs »signatures« reprend quasi mot pour mot le propos du médecin d'Albert d'Autriche; le passage du prologue sur les accidents survenant aux princes ressemble fort à celui de maître Grégoire¹³⁰. Les propos de Conrad concernant les sudations de la corne de serpent analogues à celles du marbre sont tout aussi proches de ceux de Grégoire¹³¹. Si une source commune est certes imaginable¹³², la grande proximité des phrases laissent plutôt penser à une reprise de Grégoire par Conrad, à partir d'un texte qui aurait pu se trouver parmi les ouvrages conservés par les princes Habsbourg que l'un et l'autre ont servis. Il ne semble pas en revanche que le texte de Hake, possédé par un frère de Ratisbonne dans la copie du codex XI.E.9 de Prague, ait été utilisé en 1463

126 Tiziana PESENTI, *Generi e pubblico della letteratura medica padovana nel Tre e Quattrocento*, dans: *Università e società nei secoli. Atti del nono convegno internazionale del Centro Italiano di Studi di Storia e d'Arte* (Pistoia, 1979), Pistoia 1982, p. 523–545, ici p. 537.

127 Conrad Vendl von der Weyden, *De pestilentia* (voir n. 97), f. 27v / Pietro d'Abano, *De venenis eorumque remediis*, BNF ms. lat. 11230, f. 12v.

128 Ibid., f. 26: *quodam est genus veneni interficiens putrefaciendo sicut lepus marinus et rana marina. Et hoc cognoscitur per valde abhominabilem et putrescibilem odorem ab ore fumantem et molestacionem in venis, vadit enim ibi putrefaciendo et meatus sua grossicie opiulando [...]; Grégoire, Tractatus de venenis (voir n. 19), f. 182v: *venenum quodam est interficiens putrefaciendo sicut lepus marinus et rana et hoc cognoscitur par valde abhominabilem saporem et putrescibilem odorem ab ore fumante et molestacionem in venis, vadit enim ibi putrefaciendo et meatus sua grossicie opiulando [...]*.*

129 Ibid., f. 26: *Si autem frigiditate ledit hoc cognoscitur per multum somnium et multam gravedinem pectoris, angustiam valde et magnam plumbeo colore et motus tarditatem*; ibid., f. 183: *Alium est interficiens frigiditate sicut opium et cognoscitur per profunditatem somni et stuporem et frigus et gravedinem pectoris cum angustia et colorem plumbeum cum motus tarditate*.

130 Ibid., f. 26: *Cum igitur serenissime princeps et cesar invictissime multi prochdolor aliquando principes, scilicet summi pontifices, reges, duces, prelati et ceteri magnates sint quamplures mortui per venenum et perempti, quod etiam pauperibus aliquando contingit*; f. 182v: *dum aliquotiens imperatores, reges, duces, et ceterum magnates sint per venenum mortui ymo etiam pauperes*.

131 Ibid., f. 26v: *cuius etiam similitudinis experientia videtur in marmore qui emittit humiditatem non a se sed a fumositatem resoluta a circumstantibus et ab humiditate aeris*; f. 183v: *quod est videndum in marmore quod non emitti humiditatem a se sed a fumositatem resoluta a circumstantibus et ab humiditate aeris*. Autres passages fort ressemblants chez Vendl, f. 28v sur les dangers d'ingestion par fortes faim et soif, f. 29, les avantages du mithridate y compris pour chasser la mélancolie et conforter les sens; Grégoire, *Tractatus de venenis* (voir n. 19), f. 183v et 184.

132 Conrad Vendl von der Weyden, *De pestilentia* (voir n. 97), f. 29, et Grégoire, *Tractatus de venenis* (voir n. 19), f. 184, citent ainsi l'un et l'autre la même phrase de Constantin l'Africain sur les effets de la thériaque, à ceci près que le premier ne donne que trois membres nobles confortés par la thériaque, oubliant le cerveau.

par Conrad Vendl, pourtant du diocèse de Ratisbonne. Même constat pour le volume conservé à Prague. Quoique apparemment plus copiée que les autres écrits vénénologiques germaniques, la lettre de »maître Jean« n'a curieusement pas inspiré les auteurs postérieurs.

VII.

À un endroit de son ouvrage, Blumentrost mentionne, en s'incluant parmi eux, *eos qui exercitati sunt in cognicione venenorum*¹³³. Dès le milieu du XIV^e siècle, l'Empire semble n'en pas avoir manqué. Présentent-ils des traits propres par rapport aux auteurs italiens qu'ils semblent ignorer, sauf pour stigmatiser leur fausseté¹³⁴? Ont-ils des points communs? Comme les Italiens, les auteurs germaniques sont venus tôt sur le terrain du poison, avant même 1300; comme les Italiens, ils y sont venus par la médecine, dans un but préservatif et curatif et dans un contexte politique ou sanitaire préoccupant; comme bon nombre d'Italiens, ils entendent servir d'abord un puissant, d'où l'orientation personnelle des *consilia* donnés, susceptibles ensuite d'être adressés à d'autres princes ou à des destinataires plus larges. Mais la dimension pratique et concrète paraît plus affirmée dans les textes produits dans l'Empire. Elle explique en partie la brièveté d'écrits qui doivent servir dans l'urgence et fournir des prescriptions précises et concises. Le souci d'efficacité l'emporte sur l'ambition intellectuelle, les recettes empiriques sur les Autorités, l'exhaustivité est inutile, l'adaptabilité est grande, ainsi que le montre l'exemple de Hake.

Peut-être leur tonalité très utilitariste a-t-elle limité la diffusion et le succès de ces ouvrages. Aucun ne subsiste à plus de quelques copies. Après l'élan de la première moitié du XIV^e siècle, rien n'est plus produit avant 1463. La voie germanique de la vénénologie semble avoir tourné court, parce que le »marché« était occupé par Pietro d'Abano et ses congénères. Hartmann Schedel, célèbre médecin et chroniqueur de Nuremberg, ignorait manifestement tout de la »vénénologie« allemande. Intéressé par les *venena*, il a copié ou fait copier à Padoue le texte que Pietro Tommasi dédia au pape Eugène IV en 1437 et il désirait acquérir en 1493 celui de Sante Ardoini de Pesaro, tout récemment imprimé à Venise¹³⁵. Comme si maître Grégoire, Johann Hake, Berthold Blumentrost ou Conrad Vendl n'avaient jamais rien écrit.

133 Johann Hake, Epistola (voir n. 41), p. 135.

134 Hake assure que la vieille femme capable de nourrir de poison des jeunes filles destinées à tuer ensuite les rois venait d'Italie, ce que les auteurs transalpins occultent soigneusement: *fuit de Italia [...] quamvis translatore italici forte suae gentis infamiam occultare volentes quidam asserant praedictam vetulam fuisse de India, quidam de Athica et quidam de Athenis* (extrait de l'»Epistola« donné par MINDERMANN, Der berühmteste Arzt der Welt [voir n. 49], p. 241).

135 Leo NORPOTH, Zur Bio-Bibliographie und Wissenschaftslehre des Pietro d'Abano, Mediziners, Philosophen und Astronomen in Padua, dans: *Kyklos* 3 (1930), p. 292–353, ici p. 301–302; PESENTI, *Generi e pubblico* (voir n. 126), p. 537; Richard STAUBER, Die schedelsche Bibliothek, ein Beitrag zur Geschichte der Ausbreitung der italienischen Renaissance, des deutschen Humanismus und der medizinischen Literatur, Fribourg-en-Brisgau 1908.

